

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DASES 1009 Convention de collaboration avec Eau de Paris pour la recherche de mycobactéries dans les eaux distribuées.

M. Bernard JOMIER , rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2013 DASES 37, en date du 20 novembre 2013, relative à l'autorisation de répondre aux consultations et de signer des marchés publics en qualité de prestataire pour les activités du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris pour l'année 2014. Approbation du tarif 2014 des prélèvements et des analyses du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec Eau de Paris une convention de collaboration pour la recherche de mycobactéries dans les eaux distribuées ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec Eau de Paris une convention de collaboration pour la recherche de mycobactéries dans les eaux distribuées.

Article 2 : Le programme de recherche proposé dans le cadre de la convention se déroulera en 2014-2015 et sera mené par le Laboratoire d'Hygiène de la ville de Paris.

Article 3 : Eau de Paris s'engage à verser une contrepartie financière à la Ville de Paris, sur la base des tarifs des prélèvements et analyses du LHVP publiés chaque année au BMO.

Article 4 : La recette correspondante varie en fonction du type de prélèvement et d'analyses, de leur nombre et de leurs coûts unitaires. Elle est estimée entre 32 640 euros et 40 800 euros. Elle sera inscrite au chapitre 70, article 70-688, fonction 12 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2014 et suivants.